

# Procès de Turin : Un verdict historique pour les victimes de l'amiante

mercredi 15 février 2012, par [Union syndicale Solidaires](#) (Date de rédaction antérieure : 13 février 2012).

## Communiqué Solidaires

Aujourd'hui le tribunal de Turin a condamné à 16 ans de prison les deux, Stephan Schmidheiny, ex-proprétaire du groupe Eternit et le baron belge Jean-Louis de Cartier de Marchienne, ancien actionnaire d'Eternit Italie. Une peine de vingt ans de prison avait été requise contre eux par le procureur. Ils ont en outre été condamnés à verser plusieurs dizaine de millions d'euros aux parties civiles qui représentaient environ 6000 victimes. Les deux hommes étaient absents au procès et feront appel.

Par ce jugement sans précédent, le tribunal de Turin a reconnu leur responsabilité dans la mort de plusieurs milliers de personnes en Italie, anciens ouvriers ou habitants vivant à proximité de plusieurs usines d'Eternit-Italie, à Casale Monferrato, Cavagnolo, Rubiera ou Bagnoli. Dans son réquisitoire, en juillet, le procureur de Turin avait évoqué « une tragédie qui s'est déroulée sous une unique responsabilité en Italie et ailleurs, sans qu'aucun tribunal n'ait jamais appelé les responsables à répondre de leurs actes ». C'est aujourd'hui, enfin, chose faite et cela fait suite à une première condamnation en novembre 2011 en Belgique de la même société ! En France, l'instruction du dossier de l'amiante reste elle toujours enlisée au pôle santé de la justice faute que l'état lui donne les moyens de mener à bien ce dossier.

Cela fait environ quinze ans. Pour l'heure, malgré les nombres élevés de victimes et de condamnations pour faute inexcusable, aucun procès pénal n'est encore à l'ordre du jour. Pire, le 16 décembre 2011, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a annulé, sur des détails de procédure, les mises en examen, de plusieurs hauts responsables d'Eternit, dont celle de son dirigeant historique Joseph Cuvelier, et transféré le dossier Eternit à deux nouveaux magistrats. Cette décision a été suivie de nouvelles mises en examen, prononcées le 9 janvier 2011, visant cette fois-ci quatre des principaux acteurs de la structure de lobbying mise en place par Eternit et les autres industriels de l'amiante : le Comité Permanent Amiante.

On estime que l'amiante tue aujourd'hui 100 000 personnes par an.

L'Union syndicale Solidaires se félicite de la décision de la justice italienne et exige qu'en France aussi, enfin, les responsables de cet enfer pour des milliers de salariés passent en procès.

Paris le 13 février 2012

---